

Edito

Les médias ont évoqué récemment le maître de la population belge. Il est également prédominant dans le monde agricole. Il suffit pour s'en convaincre d'interroger les services d'Agricall.

A l'ARSIA aussi nous percevons ce sentiment. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que notre personnel ne soit victime d'une agression, le plus souvent verbale (fort heureusement). Ce qui m'interpelle, c'est que la plupart des pressions et agressions verbales émanent le plus souvent de personnes reconnues pour leurs entreprises saines, même si j'en conviens, les apparences sont parfois trompeuses.

A la veille de notre assemblée générale, je souhaite manifester mon agacement vis-à-vis de ces comportements répétés d'autant plus déplorables que ces interpellations de tous bords ne servent finalement que des causes personnelles, au mépris des intérêts de la collectivité.

Chaque éleveur doit être conscient que si votre association a reçu délégation pour gérer la base de données Sanitel et effectuer une série de tâches sanitaires, il n'en reste pas moins que nous sommes étroitement surveillés et régulièrement contrôlés (visites de l'UNE - Unité Nationale d'Enquête) quant au respect des règles imposées.

Le dernier exemple s'est déroulé voici un mois, à l'occasion d'une fraude constatée à l'exportation (faux en écriture) et qui trouve son origine en 2004 lors d'une déclaration de naissance fantaisiste qu'il nous a été demandé de corriger 8 ans plus tard. Cette demande était faite sous le couvert d'une déclaration « sur l'honneur » établie et signée par l'éleveur prétextant que nos services s'étaient trompés et qu'il était inadmissible d'entraver le commerce pour un « tas de paperasses » inutiles!

Plus récemment encore, un de nos directeurs a dû s'interposer pour calmer l'agressivité d'un client dont l'animal était bloqué à l'abattoir à cause d'un passeport erroné,

non vérifié avant le départ de l'animal (après enquête, un autre animal abattu avait été identifié avec le même numéro...). Les erreurs dans les déclarations sont possibles et humaines... Il n'empêche que les pressions pour faire régulariser les « erreurs » en urgence, sans contrôle préalable, mettent en danger la crédibilité de notre système de traçabilité et celle de l'ensemble du monde de l'élevage.

Il en va de même en santé animale, pour les analyses réalisées dans nos laboratoires. Lorsque l'une ou l'autre autorité permet à un éleveur de déroger aux procédures de contrôle sanitaire, elle crée un précédent où d'autres vont s'engouffrer sans avoir conscience qu'en contournant les procédures de surveillance d'application, ils mettent en danger la santé du cheptel de la Wallonie et la crédibilité d'une profession toute entière.

En tant que président d'une organisation à vocation sanitaire responsable, je me dois de tirer la sonnette d'alarme vis à vis de ce phénomène qui va en s'amplifiant chaque semaine.

Si l'épisode de brucellose a été bien géré, force est de constater que de trop nombreuses décisions ont été prises sous la pression d'intérêts particuliers, au mépris des avis des experts scientifiques de terrain que sont nos vétérinaires pathologistes, sérologistes et épidémiologistes dont certains ont acquis une très longue expérience dans le domaine.

Il n'est pas possible d'assurer une surveillance sanitaire de qualité pour notre cheptel sans y associer les acteurs de base que sont les vétérinaires praticiens, les éleveurs et les associations à vocation sanitaires comme la nôtre.

De tout cela, nous parlerons lors de notre assemblée générale qui abordera ces nombreuses maladies qui nous inquiètent, et à laquelle je vous invite à participer nombreux.

Bonne lecture,

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Brucellose : qui fait quoi ?

Dans le cadre de l'apparition des foyers de brucellose, AFSCA, CERVA, ARSIA,... autorités sanitaires et laboratoires collaborent pour assurer la gestion de cet accident sanitaire.



Pour vous éclairer sur ce qu'il adient des échantillons de sang ou du lait prélevés à la ferme et expliquer les délais inévitables, reprécisons en bref ci-après le rôle imparti à chacune et chacun.

Les prescriptions des analyses sont définies par l'AFSCA.

Elle définit les exploitations concernées et les types d'analyses - tests ou cultures - à réaliser en fonction de critères épidémiologiques, et fournit ces informations à l'ARSIA.

1. Les tests individuels

Ils sont réalisés sur laits de tank et sur sang à l'ARSIA. Ce sont, en fonction des prescriptions de l'AFSCA, les tests « Agglutination SAW EDTA » et ELISA.

Si les résultats ne sont pas négatifs, le même sang est envoyé au CERVA, laboratoire national de référence, pour un autre test ELISA. Cumuler plusieurs tests permet d'augmenter la précision du diagnostic. Pratiquement, l'envoi vers le CERVA, et les tests qui y sont pratiqués, allongent le « délai de livraison » de la réponse. Il faut donc « patience garder »...

2. Les cultures de la bactérie Brucella

Si c'est à partir d'un avorton, l'ARSIA débute le processus de mise en évidence et d'identification. Elle peut alors préciser s'il y a présence de Brucella, mais ne peut aller jusqu'à préciser de quelle espèce de Brucella il s'agit, c'est à dire propre au bovin, au mouton ou au porc. Sur les rapports, la réponse est donc « Brucella spp ». L'AFSCA est prévenue sur le champ et la souche bactérienne est envoyée au CERVA pour y être identifiée précisément: Brucella abortus (bovin), suis (porc) ou melitensis (chèvre, mouton). Des sous-types peuvent être également précisés.

Si c'est à partir d'organes d'un animal abattu sur ordre de l'Agence, le chargé de mission AFSCA de l'abattoir fait acheminer directement ces organes au CERVA. Tout le processus de culture/identification complète est entièrement effectué au CERVA. L'ARSIA n'intervient pas dans ce cas.

Le typage final de la bactérie est exclusivement réservé au CERVA et les mesures prises (blocage, déblocage, abattages,...) sont de l'unique responsabilité de l'AFSCA.

Assemblée générale « Ces maladies qui nous inquiètent... »

9h30 Partie statutaire

1. Comptes 2011
2. Budget 2012
3. Elections des administrateurs
4. Bilan des activités 2011

11h00 Partie académique

« Ces maladies qui nous inquiètent »

Par le Professeur Claude Saegerman, Université de Liège

Intervention du représentant de Monsieur Di Antonio

Intervention de Madame S. Laruelle

28 juin 2012

Lieu

HOTEL SURLEMONT
Rue Surlemont 9
5590 Ciney



Quand la prévention supplante la lutte contre les maladies. Le modèle suisse

Synthèse d'un exposé donné par P.-F. Gobat, Chef de service et vétérinaire cantonal, Neuchâtel, Suisse, lors du symposium de l'AESA portant sur les « Aspects épidémiologiques liés aux maladies animales transfrontalières », à Liège en mai dernier.*



... Fièvre aphteuse, peste porcine, influenza aviaire, rage, brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD, ESB, tremblante, arthrite et encéphalite caprines, varron, langue bleue, PRRS, pneumonie enzootique, actinobacillose, salmonellose (à *S. Enteritidis* chez les volailles),... En Suisse, tout cela a été soit éradiqué, soit maintenu à l'extérieur des frontières.

Mais comment font-ils... ? Voici quelques éléments, qui expliquent cela.

Si les cantons qui composent ce pays sont souverains, ils collaborent toutefois intensément avec la Confédération, dans le cadre du Service vétérinaire suisse. Il n'appartient cependant pas à l'autorité politique de conduire la lutte contre les maladies épizootiques. C'est le vétérinaire cantonal qui dirige

la lutte contre les épizooties, sous la surveillance du gouvernement du canton. Sans doute cela diminue-t-il le nombre d'intervenants et favorise la rapidité des prises de décisions... ?

La Suisse et l'Union Européenne n'ont pas conclu d'accord douanier. Des quotas sont imposés aux importations agricoles. Ainsi l'importation et l'exportation d'animaux de rente ou de boucherie sont sans commune mesure avec les échanges intracommunautaires : quelques centaines d'animaux seulement par an ! Voilà qui réduit fortement le risque « d'achat de maladies », hélas bien répandu chez nous...

La politique en matière de santé animale est stricte mais aussi « volontariste » : pour autant que les moyens de lutte existent et que le rapport coût-bénéfice soit favorable, l'éradication est toujours favorisée. A ce titre, une mesure est édifiante : l'indemnisation des animaux périssés ou abattus est généreuse (plus que la valeur de l'animal) et quasi systématique.

Toutefois, nul n'est à l'abri... Accroissement du commerce international, diminution des contrôles aux frontières, flux mondiaux innombrables de personnes, animaux et produits,

réchauffement climatique, émergence de maladies inconnues transmises par des vecteurs... mettent comme ailleurs en danger la situation sanitaire pourtant encourageante des Suisses. Qu'à cela ne tienne, pour y parer, le programme suisse « Santé animale 2010 + » a été lancé, selon le slogan « Agir à temps, c'est agir avant ». Cinq axes le soutiennent : prévention, préparation aux situations de crise, planification des mesures, collaboration internationale et développement des connaissances scientifiques, davantage appliquées que fondamentales.

Prévenir, c'est à dire...

Lorsque, suite à des efforts considérables, une bonne situation a pu être atteinte, tout doit être accompli pour la maintenir car - faut-il encore l'écrire - l'assainissement de cheptels infectés s'avère toujours plus coûteuse qu'une prévention adaptée aux risques. Le tout réside dans le dépistage de ces risques et la définition de moyens de prévention adéquats.

Premier concept : la Suisse voit « loin » : dans le cadre de l'aide au développement, elle soutient les pays touchés dans leurs luttes contre les maladies transfrontalières, soutenant

ainsi l'éradication de ces maladies et le tarissement à la source.

Secundo, il est requis dans ce programme que les éleveurs et les vétérinaires soient pleinement intégrés à la gestion et à la prévention des maladies, en intensifiant avec et pour eux, la communication.

Tertio, les services vétérinaires, munis de moyens de diagnostic rapidement mobilisables, procèdent à une surveillance active ou passive selon les cas, par le biais de campagnes d'investigation à grande échelle. Une surveillance vétérinaire officielle est exigée suite à toute importation.

Enfin, la vaccination, objet de débats passionnés, n'a pas cours en Suisse, et n'est autorisée qu'en dernier ressort, dans le contexte des épidémies liées à un vecteur.

En cas d'apparition d'une épizootie, l'enquête épidémiologique, menée vers le haut et vers le bas, revêt toujours un rôle important... à l'instar de ce qui est réalisé actuellement chez nous contre la brucellose.

Concluons donc positivement : si le modèle suisse pourrait en inspirer d'autres, objectivement, nous ne sommes pas à la traîne en Belgique en termes de réactivité !

Les pieds dans le pédiluve

En matière de protection contre la brucellose, l'AFSCA recommande que vous exigiez « une hygiène parfaite des gens qui pénètrent dans votre exploitation, entre autres par l'utilisation de pédiluves de désinfection et de vêtements d'exploitation qui restent dans l'exploitation ».

Mais que signifie l'usage d'un pédiluve ? Comment l'utiliser à bon escient ? Quelles erreurs à ne pas commettre ?

Erreur 1 : ne rien faire du tout

Commençons par celle-là, en effet... Nombre d'exploitants agricoles, pourtant avisés et professionnels à plus d'un titre, oublient trop souvent la mise en application des règles de biosécurité élémentaires tel que le contrôle de l'hygiène des visiteurs, professionnels et autres. Sans y attribuer de la négligence, nous pensons plutôt à un manque de prise de conscience face au risque. Si l'on pouvait « colorer » les germes afin de les voir de nos propres yeux, « en temps réel », beaucoup se précipiteraient sur les bidons de désinfectants. Il est important de tendre des filets de protection aux mailles les plus serrées possible, tout en sachant que certains germes parviendront hélas toujours à en franchir l'une ou l'autre... « A l'impossible nul n'est tenu », mais mieux vaut tout tenter que ne rien mettre en place !

Erreur 2 : ne pas nettoyer AVANT de désinfecter

En cas d'utilisation d'un pédiluve, pas la peine de croire à une désinfection réussie si les bottes n'ont pas au préalable été soigneusement décrottées, eau et brosse à l'appui.

En effet, les solutions commercialisées pour pédiluves contiennent des désinfectants, formol (toxique pour l'homme... porter gants et masque) ou sulfate de cuivre (toxique pour l'environnement... pensez-y !), avec différentes associations : minéraux (sulfate de zinc, d'aluminium), glutaraldéhyde, ammoniums quaternaires, acides, ... substances rapidement inactivées par les matières organiques telles que la terre, le fumier, ... Ces mêmes résidus participent par ailleurs à la métamorphose rapide du bain dit « désinfectant » en bouillon de culture.

Erreur 3 : ne pas remplacer à temps le contenu

Compte tenu de ce qui a été dit au second point et également de facteurs non maîtrisables tels que, entre autres,

Le mot **biocide** désigne une large famille de substances chimiques qui regroupe les pesticides (ou produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques), les anti-parasitaires et les antibiotiques à usages médicaux, vétérinaires, domestiques ou industriels, les désinfectants de l'eau, de l'air, des sols, des piscines, surfaces de travail, etc. (sources : Wikipedia).

La liste de tels biocides est disponible sur le site internet de l'Afsca et de l'Arsia.

la température extérieure, la dilution apportée par une pluie éventuelle, etc... nous ne pouvons qu'émettre des réserves sur la fiabilité de la durée d'action d'un pédiluve. La notice doit être lue et respectée et le minimum recommandé raisonnable est en tout cas de renouveler la solution quotidiennement.

Erreur 4 : ne pas respecter le temps de « baignade »

Pour être efficace, un biocide doit rester au contact du support à désinfecter selon un minutage relativement précis... or si l'on s'en réfère aux notices des biocides ayant Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ce temps varie entre 5 et 30 minutes, 15 minutes pour la plupart... ! Nous doutons qu'un vétérinaire, un marchand ... aient pratiquement ce temps pour ainsi barboter !

En conclusion et compte tenu de ces doutes quant à une efficacité garantie du pédiluve, nous préconiserions davantage soit l'application directe d'un désinfectant sur les bottes, propres, au moment même de l'entrée du visiteur, soit de recourir aux bottes et vêtements provenant de l'exploitation elle-même ou encore aux chaussons et survêtements jetables et de bonne qualité.



Faut-il avoir peur des sangliers...?

Le 16 mai dernier, l'AFSCA précisait sur son site Internet que « l'espèce de Brucellose présente dans le 5^{ème} foyer était *Brucella suis biovar 2* alors que *Brucella abortus* avait été détectée dans les 4 premiers foyers ». Ceci excluait tout lien entre ce même foyer et les autres.

B*rucella suis biovar 2* est une bactérie présente dans la faune sauvage, principalement chez le sanglier et chez le lièvre. Le bétail est un hôte réellement exceptionnel, très peu de cas de transmission ont été décrits dans la littérature. Mais à l'instar du sanglier, le porc est lui aussi concerné.

Symptômes les plus marquants

Chez le **porc** domestique infecté, on pourra observer des lésions génitales telles qu'une inflammation des testicules chez le mâle (mais souvent l'infection est inapparente) et chez la femelle principalement des avortements, de l'infertilité, une infection de la matrice et une diminution du nombre de porcelets par portée. D'autres lésions fréquentes et observables sont les abcès sous la peau ou au niveau des muscles, des reins... ainsi que des inflammations purulentes et déformantes des articulations.

L'infection du **sanglier** est quant à elle généralement inapparente. L'impact réel de la maladie sur la reproduction des sangliers n'est pas connu mais il est probablement faible, au vu de la démographie galopante des sangliers (plus de 300% ces dernières décennies en Wallonie!). Les cas d'infection de **bovins** par *Brucella suis 2* sont quant à eux très rares. Un cas a été décrit en France¹,



Le risque de transmission sanglier/porc domestique est surtout préoccupant pour les élevages en plein air

un autre au Danemark?... et ce dernier cas belge en mai dernier.

Haute contagion

Comme chez le bovin, la bactérie *Brucella* peut être aisément transmise via les produits d'avortements, les excréments génitales, le lait, l'urine. Le germe traverse la peau, les muqueuses et se multiplie dans l'organisme et le sang dans lequel il peut persister abondamment et longtemps (2 à 3 mois!).

Situation rassurante pour le porc belge...

En Belgique, la brucellose est installée de façon endémique dans la

faune sauvage depuis de nombreuses années (première mise en évidence en 1994). Près de 55% des sangliers portent des anticorps envers *Brucella* (ce qui signale un contact avec la bactérie), et 25% des animaux positifs hébergent la bactérie elle-même.

Le risque de transmission du sanglier vers le porc domestique reste surtout préoccupant pour les élevages en plein air. En Wallonie, ce type d'élevage reste peu développé. Les éleveurs sont conscients des risques et prennent les dispositions nécessaires (clôtures électriques, mise à l'intérieur des truies en chaleur...) pour réduire les risques d'intrusion des sangliers. A ce jour, **aucun cas de brucellose chez le porc n'est recensé en Belgique** depuis les années 70.

En France, par contre, une étude rapportait 36 foyers détectés entre 1993 et 2002. D'autres encore l'ont été plus récemment en 2011 (source OIE). On ne connaît pas l'origine de la contamination des sangliers par *Brucella suis 2*, mais l'importation de sujets infectés d'Europe de l'Est est peut-être en cause. Face au développement de l'élevage porcin en plein air, au fort accroissement des effectifs de sangliers sauvages et à leur fréquente intrusion dans ces élevages, leur responsabilité dans la ré-émergence de la brucellose porcine en France est donc fortement suspectée.

Et le lièvre ?

Le lièvre est également un important réservoir pour *Brucella suis 2*. La présence de cette infection chez le lièvre a été rapportée en France, Suisse, Pologne, Ukraine, Croatie, Hongrie, Tchéquie, ... et au Danemark où le lièvre a été identifié comme source de contamination d'un cas bovin et de plusieurs foyers porcins. En Belgique, aucun cas de brucellose n'a été détecté jusqu'à présent sur base de l'autopsie des lièvres trouvés morts. Les lésions observées chez les animaux infectés sont des nodules de taille variable, souvent purulents, localisés sous la peau ou dans les muscles, le

Brucella suis, biovar 1, 2, 3, ... ?

Un biovar est un sous-groupe. D'autres biovars existent, notamment le 1 et le 3 qui infectent également les suidés mais qui, à la différence du biovar 2, sont très pathogènes pour l'homme. Ils ne sont heureusement pas présents en Europe actuellement (hormis quelques cas en Croatie chez des porcs, sangliers et chevaux). Il faut donc bien différencier « notre » *Brucella suis 2* des autres biovars.



C.F. Daniela Como

foie, les poumons, les reins ...

Peu de données sont disponibles sur les relations génétiques entre les souches « lièvres et sangliers », ainsi que sur le rôle épidémiologique précis du lièvre dans le cycle de l'infection. Des élevages de porcs domestiques ont en tout cas été infectés dans des régions où les sangliers sont absents... Le nourrissage des porcs domestiques avec des restes de lièvres tirés à la chasse était la voie de contamination la plus probable. Beaucoup reste donc à élucider dans ce domaine.

Risques pour l'homme ?

La brucellose humaine est principalement due à d'une part *Brucella melitensis* (Fièvre de Malte) propre aux moutons et chèvres et d'autre part, davantage répandue chez nous, *Brucella abortus* propre au bovin.

Elle a lieu lors de contacts avec des produits de sécrétion contaminés (fœtus, arrière-faix...), par ingestion de produits laitiers crus ou non pasteurisés ou encore via l'air, à partir de particules infectées en suspension

La situation est très différente pour la brucellose du porc en Europe. ***Brucella suis 2* est faiblement dangereuse pour l'homme**, bien que quelques cas humains, principalement des personnes dont l'immunité est affaiblie, aient été recensés en France.

En tout cas, le risque de contamination par l'ingestion de viande est considéré comme étant nul. Il faut toutefois garder à l'esprit que le sanglier peut être porteur de nombreux agents pathogènes autres que *Brucella*, dont certains transmissibles à l'homme, et que la manipulation des carcasses doit toujours se faire avec des gants !

Que faire ?

La psychose n'est pas de mise. Si la brucellose porcine circule en Europe, au risque de se répéter, aucun cas de brucellose chez le porc n'est recensé actuellement en Belgique... à moins qu'elle ne soit « sous » diagnostiquée quoique ce risque est très faible, compte tenu du tableau clinique souvent spectaculaire de la brucellose à *B. suis 2* chez le porc domestique. On ne peut donc « passer à côté »...

Quoi qu'il en soit, cela ne dispense pas de ne rien faire car l'éradication de la maladie chez les espèces réservoirs sauvages est impossible, tout comme la vaccination des porcs.

Pour protéger les élevages porcins, les mesures sanitaires classiques s'imposent : contrôle des reproducteurs, surveillance sérologique des troupeaux à risque (plein air), séparation nette avec les élevages bovins, ovins et caprins (risques de contamination avec *B. abortus* ou *B. melitensis*), protection contre les animaux sauvages par des clôtures efficaces et suivi sanitaire des sangliers tirés à la chasse.

Le tout accompagné de la vigilance de l'éleveur et du vétérinaire, notamment lors de l'apparition de troubles de la reproduction. Ouvrons donc l'œil, mais gardons notre calme...

Nos remerciements à F. Grégoire, DMV, pour sa relecture et sa collaboration à la rédaction de cet article.

Sources :

- <http://aeema.vet-alfort.fr/public/pdf/revue/38.01.pdf>
- Réseau de Surveillance sanitaire de la Faune sauvage – rapport d'activités annuel 2011 – Projet financé par la Région Wallonne
- OIE

1. (GARIN-BASTUJI B., DELCUEILLERIE F. Les brucelloses humaine et animale en France en l'an 2000. Situation épidémiologique – Programmes de contrôle et d'éradication. Médecine et Maladies Infectieuses 2000 ; 31 Suppl 2 : 202-16).
2. (Andersen F.M., Pedersen K.B., Brucellosis. A case of natural infection of a cow with *Brucella suis* biotype 2, Dan. Vet. 78 (1995) 408).

Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (8^{ème} partie)

Avec le soutien de



Pour rappel, les différentes voies de contamination d'une porcherie sont :

- l'introduction des cochettes et verrats,
- la semence de verrat,
- l'homme (personnel et visiteurs),
- les véhicules de transport,
- le lisier et le fumier,
- les nuisibles (insectes, rongeurs) et oiseaux,
- les animaux domestiques (chiens et chats),
- le matériel et l'équipement,
- l'aliment et l'eau,
- l'air.

Les mesures préventives concernant les cinq premiers points ont été développées dans les articles précédents.

- Les petits rongeurs (rats et souris) sont des vecteurs possibles de maladies. Un plan de lutte contre eux doit être mis en place. Pour éviter de les attirer dans l'exploitation, il est important que les abords des bâtiments soient propres (supprimer les mauvaises herbes !), complètement dégagés (ne pas entreposer des bûches de bois le long des murs !) et si possible bétonnés. Ces mesures évitent ainsi les refuges potentiels de ces animaux autour de l'élevage.
- Des appâts empoisonnés (rodenticides) doivent être placés régulièrement sur les lieux fréquentés mais hors de portée des porcs. Le mieux est de demander les services d'une société de dératisation.
- Pour les mêmes raisons, pas de chiens et de chats errants ou domestiques dans les porcheries ! Une clôture autour de l'exploitation empêche l'accès des animaux errants aux bâtiments.

- Pas d'accès non plus aux oiseaux ! Des grillages doivent être placés devant les fenêtres et les entrées d'air.
- Certains agents pathogènes sont transmis aussi par les mouches (vecteurs mécaniques). Afin de lutter contre celles-ci, l'utilisation d'insecticides est indispensable quand les mouches sont en excès. A ce moment, il faut penser à alterner les familles de molécules adulticides pour éviter que les mouches ne deviennent résistantes aux insecticides utilisés.
- Les principales zones de reproduction des mouches (lieu de pontes et développements larvaires) doivent être éliminées. Ces zones sont essentiellement la croûte au-dessus du lisier et les containers à cadavres contenant les matières organiques. Pour agir dans ce sens, le lisier doit être fluidifié par des moyens mécaniques ou chimiques. Les containers à cadavre doivent avoir un couvercle et être étanches.

Trucs et astuces

- Une autre alternative pour la lutte contre les mouches est l'utilisation de la chaux vive (CaO). Celle-ci est appliquée sur les caillebotis juste après le départ des animaux (en maternité, post-sevrage, engraissement) à raison de 1Kg/m³ de lisier ou 1 Kg/5 m² (surface au sol).
- Pendant l'arrosage qui suit (1^{ère} étape du nettoyage-désinfection), l'hydratation de la chaux vive provoque une importante réaction exothermique. Ce qui a pour conséquence de brûler en surface la croûte de lisier (l'eau et la chaux s'écoulent à travers les caillebotis) et de détruire les larves des mouches qui s'y développent. De plus, la répétition de ce traitement diminue la pression d'infection du lisier qui peut contenir

de nombreux agents pathogènes.

- Attention, pendant cette opération, le port de gants et de lunettes sont indispensables, ce produit étant très corrosif !
- A chaque utilisation du container à cadavre, y jeter de la chaux vive. Cette action empêchera la ponte des mouches et le développement larvaire.
- Le matériel et l'équipement (vecteurs indirects) rentrant dans un élevage doivent être nettoyés et désinfectés s'ils proviennent d'une autre porcherie.
- L'eau de boisson et l'aliment peuvent propager des maladies. La qualité bactériologique de l'eau est très importante. Elle doit être contrôlée une fois par an surtout si l'eau provient d'une source ou si elle est stockée dans des cuves avant utilisation. Le nettoyage des conduites d'eau est absolument nécessaire. En ce qui concerne l'alimentation, il est nécessaire de surveiller la qualité des matières premières et les techniques de fabrication.
- L'air ainsi que les poussières et les gouttelettes d'eau qu'il transporte peuvent acheminer des germes pathogènes dans les élevages. Les entrées d'air doivent être orientées de telle façon que de l'air contaminé ne soit pas aspiré à l'intérieur des bâtiments. Par exemple, la surface d'équarrissage ou le quai d'embarquement ne doivent pas se trouver près des entrées d'air.

A savoir : il existe des systèmes de filtration d'air mais ceux-ci sont très onéreux !



Grillage devant l'entrée d'air pour empêcher l'accès aux oiseaux et aux petits rongeurs



Les haies, les arbustes et les arbres placés devant les entrées d'air servent de filtres naturels

Traitement du lisier contre les mouches : application de la chaux vive sur les caillebotis avant le trempage



P. Thilmant, DMV

Services Agricoles de la Province de Liège

pierre.thilmant@provincedeliege.be

Tel : 04 / 387 48 38

Ces rubriques « biosécurité » sont consultables sur le site Web de l'« ARSIA » et du « CPL-animales » où des informations complémentaires et détaillées sont ajoutées.

Concours

Concours Libramont

Rappel des délais « analyses IBR » !

BRUCELLOSE

Une prise de sang est requise pour tous les animaux participant aux concours (et provenant exclusivement d'exploitations où il n'y aura pas de mesure « brucellose » en vigueur au moment du concours). Elle doit être effectuée dans les 5 semaines avant le concours.

BVD

Les bovins doivent présenter un résultat négatif à un des protocoles existants de dépistage du virus de la BVD, avant la participation au rassemblement.

IBR

Au cours des 60 jours précédant le rassemblement de Libramont,

- les bovins issus des troupeaux I4 doivent avoir obtenu un résultat négatif à un ELISA de détection des anticorps anti-gB (ELISA IBR gB).
- les bovins issus des troupeaux I3 doivent avoir obtenu un résultat négatif à un ELISA de détection des anticorps anti-gE (ELISA IBR gE) ou anti-gB

(ELISA IBR gB).

D'une manière générale, en pratique, les prises de sang doivent **rentrer dans un des dispatchings de l'ARSIA pour le 13 juillet 2012 au plus tard** afin de respecter le délai de réception des résultats, demandé par l'organisateur.

Merci pour votre collaboration.